

- - [L'info en direct](#)
 - [Direct TV](#)
 - [Direct Radio](#)
 - [Actualités des régions](#)
 - [Actualités outre-mer](#)
 - [Culturebox](#)
 - [Géopolis](#)
 - [francetv.sport](#)
- [france.tv](#)
 - [francetelespectateurs](#)
 - [La 1ère](#)
 - [France 2](#)
 - [France 3](#)
 - [France 4](#)
 - [France 5](#)
 - [France Ô](#)
 - [Education](#)
 - [IRL](#)
 - [Nouvelles écritures](#)
 - [Studio 4](#)
 - [leclub.francetv](#)
 - [Ludo](#)
 - [Zouzous](#)
- [radiofrance](#)
 - [Radio France](#)
 - [France Inter](#)
 - [France Bleu](#)
 - [France Culture](#)
 - [France Musique](#)
 - [Fip](#)
 - [Mouv'](#)
 - [Un Monde de Radio France](#)
 - [Maison de la Radio](#)
 - [Le mediateur](#)

- [Confidentialité](#)
- [Newsletters](#)
- [Mon compte](#)
 - [Se connecter](#)
 - [S'inscrire](#)

franceinfo

- [vidéos](#)
- [radio](#)
- [jt](#)
- [magazines](#)

- [Direct TV](#)
- [Direct Radio](#)

- [politique](#)
 - - [EELV](#)
 - [Front national](#)
 - [La France insoumise](#)
 - [La République en marche](#)
 - [Les Républicains](#)
 - [Parti socialiste](#)
 - [Bruno Le Maire](#)
 - [Emmanuel Macron](#)
 - [Gouvernement d'Edouard Philippe](#)
 - [Jean-Luc Mélenchon](#)
 - [Laurent Wauquiez](#)
 - [Marine Le Pen](#)
 - [Affaires](#)
 - [Election présidentielle](#)
 - [Elections](#)
 - [Elections européennes](#)
 - [Elections législatives](#)
 - [Sondages élections](#)
 - [Les sujets du moment](#)
 - [Banlieues](#)
 - [Benoît Hamon](#)
 - [Debout la France](#)
 - [François Fillon](#)
 - [Gérald Darmanin](#)
 - - [Manuel Valls](#)
 - [Nicolas Dupont-Aignan](#)
 - [Nicolas Hulot](#)
 - [Nicolas Sarkozy](#)
 - [Notre-Dame-des-Landes](#)
- [faits divers](#)
 - - [Accidents](#)
 - [Affaires](#)
 - [Enlèvements](#)
 - [Evasions](#)
 - [Incendies](#)
 - [Justice – Procès](#)
 - - [Meurtres](#)
 - [Naufrages](#)
 - [Nordahl Lelandais](#)
 - [Police](#)
 - [Terrorisme](#)
 - [Les sujets du moment](#)
 - [Agression de policiers à Champigny-sur-Marne](#)
 - [Attentat contre des policiers à Paris](#)
 - [Braquage](#)
 - [Commémorations des attentats de janvier 2015](#)
 - [Criminalité à Marseille](#)
 - [Jeux et Casino](#)
 - [Meurtre de la petite Maëlys](#)
 - [Meurtre de Sarah Halimi](#)
 - [Tueries](#)
 - [Violences à la fac de droit de Montpellier](#)
- [société](#)
 - - [Débats](#)
 - [Drogue](#)
 - [Education](#)
 - [Egalité femmes-hommes](#)
 - [Fin de vie](#)
 - [Guerre de 14-18](#)
 - [Harcèlement et agressions sexuels](#)
 - [Justice](#)
 - [Mariage](#)
 - [Nucléaire](#)
 - - [PMA](#)
 - [Prostitution](#)
 - [Religion - Laïcité](#)
 - [Résultats Bac](#)
 - [Résultats Bep](#)
 - [Résultats Brevet](#)
 - [Résultats Bts](#)
 - [Résultats Cap](#)
 - [Sécurité routière](#)
 - [Les sujets du moment](#)
 - [Colère des policiers](#)
 - [Femen](#)
 - [Immigration](#)
 - [Loi sur la famille](#)
 - [Prise en charge des personnes âgées](#)
 - - [Prisons](#)
 - [Religion](#)
 - [SDF](#)
 - [Veganisme](#)
 - [Violences faites aux femmes](#)
- [éco/conso](#)
 - - [Auto-entrepreneurs](#)
 - [Aéronautique](#)
 - [Automobile](#)
 - [Bourse](#)
 - [Budget](#)
 - [Commerce](#)
 - [Crise](#)
 - [Déficit](#)
 - [Emploi](#)
 - [Entreprises](#)
 - [Fraude](#)
 - [G8](#)
 - - [Grève](#)
 - [Industrie](#)
 - [Immobilier](#)
 - [Impôts - Fiscalité](#)
 - [Médias](#)
 - [Ménages](#)
 - [Retraite](#)
 - [Soldes](#)
 - [Tendances](#)
 - [Télécom](#)
 - [Transports](#)
 - [Votre argent](#)
 - [Les sujets du moment](#)
 - [Bitcoin](#)
 - [Crise à Mayotte](#)
 - [Crise en Bretagne](#)
 - [Crise en Guyane](#)
 - [Croissance](#)
 - - [Disparités salariales](#)
 - [Free](#)
 - [Loi Macron](#)
 - [Services](#)
 - [Syndicats](#)
- [monde](#)
 - - [Afrique](#)
 - [Géopolis](#)
 - [Amériques](#)
 - [Asie-Pacifique](#)
 - [Europe](#)
 - [Etats Unis d'Amérique](#)
 - [France](#)
 - [Catalogne](#)
 - [Grèce](#)
 - - [Italie](#)
 - [Pays-Bas](#)
 - [Royaume-Uni](#)
 - [Brexit](#)
 - [Mali](#)
 - [Russie](#)
 - [Syrie](#)
 - [Proche-orient](#)
 - [Environnement](#)
 - [Les sujets du moment](#)
 - [Brésil](#)
 - [Canada](#)
 - [Chine](#)
 - [Corée du Nord](#)
 - [Cuba](#)
 - - [Espagne](#)
 - [Inde](#)
 - [Lutte contre le terrorisme](#)
 - [Royal Baby](#)
 - [Turquie](#)
- [culture](#)
 - - [Cinéma](#)
 - [Expos](#)
 - [Jeux](#)
 - [Spectacles](#)
 - [Musiques](#)
 - [Mode](#)
 - [Sorties](#)
 - - [Festivals](#)
 - [Gastronomie](#)
 - [People](#)
 - [TV](#)
 - [Livres](#)
 - [BD](#)
 - [Culturebox](#)
 - [Les sujets du moment](#)
 - [Alain Finkielkraut](#)
 - [Cuisine](#)
 - [Grotte de Lascaux](#)
 - [Héritage de Johnny Hallyday](#)
 - [Hermione](#)
 - [Lady Gaga](#)
 - [Mort de France Gall](#)
 - [Musée du Louvre](#)
 - [Prix littéraires](#)
 - [Salon du livre](#)
- [sports](#)
 - - [Foot](#)
 - [Rugby](#)
 - [Athlétisme](#)
 - [Automobile](#)
 - [Cyclisme](#)
 - [Natation](#)
 - [Tennis](#)
 - - [Voile](#)
 - [Jeux olympiques d'hiver 2018](#)
 - [Coupe du monde 2018](#)
 - [Sports extrêmes](#)
 - [PSG](#)
 - [Les sujets du moment](#)
 - [Basket](#)
 - [Championnats du monde de judo](#)
 - [Dopage](#)
 - [Handball](#)
 - - [Mort de Mohamed Ali](#)
 - [Supporters de Chelsea](#)
 - [Tour de France 2018](#)
 - [Violences dans le sport](#)
- [santé](#)
 - - [Alimentation](#)
 - [Biologie - Génétique](#)
 - [Cancer](#)
 - [Cigarette électronique](#)
 - [Grippe](#)
 - [Hôpital](#)
 - [La pilule et ses risques](#)
 - [Levothyrox](#)
 - [Lutte contre le tabagisme](#)
 - - [Maladie](#)
 - [Médicament](#)
 - [Politique de santé](#)
 - [Psycho - Bien-être](#)
 - [Sexo](#)
 - [Sida](#)
 - [Sport et santé](#)
 - [Vaccins](#)
 - [Les sujets du moment](#)
 - [Affaires](#)
 - [Biologie - Génétique](#)
 - [Drogue-Addictions](#)
 - [Enfants ados](#)
 - [Environnement et santé](#)
 - - [Grossesse](#)
 - [Prévention](#)
 - [Professions médicales](#)
 - [Senior](#)
 - [Soigner](#)
- [sciences](#)
 - - [Astronomie](#)
 - [Archéologie](#)
 - [Espace](#)
 - - [Découverte scientifique](#)
 - [Histoire](#)
 - [Les sujets du moment](#)
 - [Astéroïde 2012 DA14](#)
 - [Boson de Higgs](#)
 - [Dinosaures](#)
 - [High Tech](#)
 - [Homo naledi](#)
 - [Mars](#)
 - [Météorites en Russie](#)
 - [OGM](#)
 - [Solar Impulse](#)
 - [Steak in-vitro](#)
- [tech/web](#)
 - - [Gadgets](#)
 - [Réseaux Sociaux](#)
 - [Téléphonie](#)
 - [Sécurité](#)
 - [Streaming](#)
 - [Tutoriels](#)
 - [Apple](#)
 - - [Amazon](#)
 - [Google](#)
 - [Facebook](#)
 - [Twitter](#)
 - [YouTube](#)
 - [Microsoft](#)
 - [Sony](#)
 - [Les sujets du moment](#)
 - [Airbnb](#)
 - [Drones](#)
 - [Ice Bucket Challenge](#)
 - [Megaupload](#)
 - [Objets connectés](#)
 - - [Photoshop](#)
 - [Pokémon Go](#)
 - [Yahoo](#)
 - [Youporn](#)
 - [Zone Téléchargement](#)
- [animaux](#)
 - - [Naissance](#)
 - [Attaques de requins](#)
 - [Espèces menacées](#)
 - [Les sujets du moment](#)
 - [Bien-être animal](#)
 - [Mort de Cecil le lion](#)
 - [Parc zoologique de Paris](#)
 - [Serge le lama](#)
- [météo](#)
 - - [Tsunami](#)
 - [Séisme](#)
 - [Avalanche](#)
 - [Canicule](#)
 - [Climat](#)
 - [Cyclone](#)
 - [Intempéries](#)
 - [Neige](#)
 - - [Orages](#)
 - [Tempêtes](#)
 - [Tornado](#)
 - [Météo France](#)
 - [Météo Paris](#)
 - [Météo Lyon](#)
 - [Météo Marseille](#)
 - [Les sujets du moment](#)
 - [Grandes marées](#)
 - [Météo des Neiges](#)
 - [Météo France 2](#)
 - [Pollution aux particules fines](#)
 - [Sécheresse](#)
 - [Vague de froid](#)

- [Le live](#)

Les + chauds

- [TRIBUNE. "Nous sommes engagés dans une spirale tragique" : le cri de colère d'un député LREM contre](#)



- [Actualités](#)
- [Santé](#)
- [Environnement et santé](#)

"L'opération était extrêmement bien préparée" : comment les forces de l'ordre ont évacué la fac de T

Peu d'installations du compteur Linky chez soi ?

Le compteur communicant, qu'Enedis doit installer dans 35 millions de foyers d'ici 2021, suscite les craintes de certains usagers. Dans les collectivités, les élus ont formés des courriers destinés à refuser sa pose. Franceinfo fait le point.

- [Radars embarqués privatisés : "Il n'y a aucun objectif financier. Le seul est d'ébarber des vies"](#)



Un compteur électrique Linky dans une habitation à Sequedin (Nord), le 5 janvier 2018. (MAXPPP)

[Réforme de l'université : "plusieurs centaines de milliers d'euros" de dégâts sur le site de Tolbiac](#)

[Louis Boy](#)

Mis à jour le 14/03/2017 à 14h04

- [Chine : un kangourou succombe à des jets de pierres de visiteurs dans un zoo](#)

Les compteurs électriques sous la responsabilité d'Enedis (ex-ERDF) seront remplacés. Tous ? Pas forcément. C'est l'objectif de Franceinfo. Les usagers s'opposent à la pose du boîtier vert, dont la principale nouveauté est d'être "communicant" : par le biais d'un courant radio, il peut récolter et transmettre des informations beaucoup plus précises sur la consommation des usagers à Enedis. De plus, il relève des compteurs à distance et une tarification basée sur la consommation réelle, et non plus estimée.

Cette réforme, pour certains, son lot d'inquiétudes : qu'il fasse exploser la facture d'électricité, que le rayonnement produit par le compteur ait des effets néfastes sur la santé, ou encore que le compteur serve à recueillir des informations sur le mode de vie des usagers. Enedis a répondu à ces inquiétudes par la mise en demeure adressée, mardi 27 mars, par la Commission nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) à Direct Energie au sujet de consentement des clients au recueil de leurs données.

Sur les réseaux sociaux, les militants anti-Linky se sont multipliés, dans lesquels les internautes se partagent des arguments contre le compteur, mais aussi des conseils pour refuser son installation, pourtant présentée comme obligatoire par le gestionnaire du réseau. Alors qui faut-il croire ? Est-il possible de ne pas avoir de compteur Linky ? Franceinfo fait le point.

- [Le brief éco. Livret A, le gouvernement enclenche la réforme](#)

Pourquoi le compteur est obligatoire

Enedis assure la légalité ou non de son opposition au compteur Linky, l'usager peut se tourner directement vers [le site d'Enedis](#). Et ce n'est pas parce que la loi dit "Oui", la pose du compteur Linky est obligatoire.

Il n'y a pas de [fuite de compteur](#) fait partie du réseau électrique, il ne appartient pas la [Scient Bernard Lassus](#) est directeur du programme Linky.

Enedis est propriétaire de votre commune, qui en confie la gestion à Enedis (dans 95% des cas) dans le cadre d'une délégation de service public. Les communes, qui régissent les contrats entre le distributeur d'électricité et les communes, veillent que le compteur fasse partie du contrat. C'est à Enedis, et non aux usagers ni même aux communes, de décider de les changer ou non.

Et les communes, qui ont le droit de choisir le fournisseur d'électricité, ont le droit de choisir le type de compteur. C'est une loi qui nous oblige à moderniser le réseau", explique Bernard Lassus à Franceinfo. L'entreprise renvoie la balle à Enedis, qui enjoint les Etats-membres à mettre en place des "systèmes intelligents de mesure" de la consommation d'énergie a été modifié en 2015 pour y introduire le fait que les gestionnaires du réseau électrique devaient mettre en œuvre des technologies, notamment permettre aux fournisseurs "d'accéder aux données de comptage de consommation (...) et de l'accord du consommateur".

Les compteurs Linky a été contesté par l'UFCV. Que choisit l'association de consommateurs ? [Un recours](#) pour contester la pose de celui-ci fin 2015. Elle estimait que Linky, compteur "faussement intelligent", ne répondait en réalité pas aux critères "européennes et nationales", notamment car il ne proposait pas aux usagers de connaître leur consommation en temps réel. Mais le recours a été rejeté par le Conseil d'Etat en 2013 et le suivi de la consommation en direct est aujourd'hui proposé par certains fournisseurs d'électricité.

Des recours en justice, mais le juge ne juge pas que sa cause soit entendue de manière équitable, loyale, sans a priori et sans

Dans le camp des anti-Linky, certains contestent les arguments juridiques d'Enedis. Des communes ont, souvent sous l'impulsion d'habitants en colère, voté des vœux, des délibérations ou des arrêtés contre les nouveaux compteurs : un site militant en compte plus de 500, [documents à l'appui](#). Mais, même si les compteurs appartiennent aux communes, la justice a donné raison à Enedis dans tous les cas où ces décisions locales ont été attaquées en justice (à l'exception, en Seine-et-Marne, pour un motif technique).

Les actions collectives de particuliers peuvent représenter une autre voie. Plusieurs avocats ont lancé des inscriptions pour une procédure visant à empêcher la pose du compteur chez les requérants, et plus de 1 500 personnes s'étaient inscrites en ligne, fin mars. L'un de ces avocats, Arnaud Durand, joint par Franceinfo, estime qu'Enedis viole la liberté de choix des consommateurs en imposant le remplacement du compteur.

Mais son principal angle d'attaque est sanitaire : pour lui, l'Anses, l'agence de l'Etat chargée d'évaluer les éventuels risques sanitaires, "n'a aucune certitude" quant à l'absence d'effets sur la santé des rayonnements émis par le compteur, et par le courant qu'il fait passer dans les installations électriques.

Si vous lisez son rapport de juin 2017, l'Anses n'a aucune certitude de l'absence de risque pour la santé, elle se base sur la vraisemblance. Arnaud Durand, avocat défenseur de militants anti-Linky à Franceinfo

En juin 2017, l'Anses a publié [un avis révisé](#) sur ces compteurs communicants, dans lequel elle se dit favorable à leur déploiement. Mais dans ce document, elle ne cite, comme seul élément sur le type de radiofréquences émises par les Linky, qu'une expertise de 2009 qui jugeait impossible de conclure définitivement "à l'existence ou non d'effets délétères", faute d'études spécifiques. Impossible donc, selon l'avocat, de lever les craintes de certains opposants, et notamment les personnes qui se disent électrosensibles, pour leur santé. Quand bien même l'Anses explique que "le niveau maximum de champ magnétique mesuré in situ est environ 6 000 fois inférieur à la valeur limite d'exposition réglementaire".

Enfin, la dernière objection soulevée par Arnaud Durand concerne les données sur la consommation recueillies par le compteur Linky et envoyées à Enedis. Aux yeux de l'avocat, "imposer un système d'information à un usager qui demande simplement un bien de première nécessité est une clause abusive" dans un contrat. Il s'inquiète des capacités du compteur en terme de transmission de données, qui sont "sans aucun lien" selon lui "avec sa fonction de compteur intelligent" et suggéreraient le recueil de données plus extensives.

A ce sujet, Enedis assure de son côté respecter [les recommandations de la Cnil](#), l'autorité chargée de veiller au respect de la vie privée, qui lui impose notamment de demander le consentement de l'utilisateur avant de recueillir la courbe de sa consommation électrique heure par heure. Mais la Cnil a mis en demeure le fournisseur Direct Energie, le 27 mars, "le consentement [de ses clients] au traitement de données personnelles n'étant pas libre, éclairé et spécifique". Elle estime que le fournisseur d'électricité présente les choses de façon trompeuse pour obtenir leur accord. Donnant raison à certaines craintes des opposants.

En pratique, certains parviennent à le refuser

Questionné sur la possibilité de dire non au compteur Linky, Enedis donne une réponse ferme. Pourtant, entre les lignes, on comprend que l'entreprise ne peut pas pour autant l'imposer à tout prix à un usager. "Nous respectons la propriété privée", assure Bernard Lassus à Franceinfo. En pratique, un usager peut donc refuser le remplacement de son compteur s'il se trouve à l'intérieur de son domicile.

Le directeur du programme Linky chez Enedis assure même que les techniciens "n'installent pas le compteur" si l'accès est obstrué, par exemple avec une chaîne (en revanche, l'entreprise poursuit certains usagers s'il y a destruction de biens). Une technique conseillée par de nombreux anti-Linky sur internet. "Une première procédure interne disait aux poseurs de couper les cadenas", mais elle a été abandonnée en 2016, quelques semaines après le début du déploiement, assure Benard Lassus.

En revanche, pas la peine selon lui d'envoyer à Enedis un courrier exprimant son refus de Linky. "Ce qu'on veut, c'est aller sur le terrain et discuter avec les gens", affirme Bernard Lassus, qui balaye les lettres souvent identiques reçues par son entreprise. Des modèles de lettres circulent en effet sur le web, mises en ligne notamment par un cabinet d'avocats spécialisé dans l'environnement. Arnaud Durand, lui-même avocat d'opposants, estime qu'un courrier avec recommandé reste "important" comme preuve du "non-consentement", en vue d'une éventuelle procédure.

En pratique, tous les membres de comités d'opposants joints par Franceinfo pour cet article ont, pour l'instant, réussi à s'opposer à la pose du compteur chez eux. "Je fais partie des chanceux, mon compteur est à l'intérieur de ma maison", explique Patricia, leader d'un collectif d'opposants dans les Deux-Sèvres. Elle a pu conserver son ancien modèle, au prix d'une certaine persistance.

Ils m'ont harcelée au téléphone pendant six mois, ça pouvait être quinze appels par jour. Patricia, porte-parole d'un collectif anti-Linky dans les Deux-Sèvres à Franceinfo

"Ils sont revenus à la charge durant toute l'année 2016, mais ils ont vu à qui ils avaient affaire", se félicite de son côté Bernard, consultant en informatique dans le Pas-de-Calais. Maxime, lui, habite un immeuble à Millau (Aveyron) mais il a aussi réussi à y échapper à Linky : "J'ai interpellé le technicien deux ou trois fois alors qu'il passait, pour lui dire que je n'en voulais pas. Et des voisins avaient envoyé un courrier pour le refuser. Donc il ne l'a installé qu'à deux appartements sur quatre."

Le refus peut même marcher à plus grande échelle : selon [Le Figaro](#), la ville de Bayonne a ainsi obtenu d'Enedis que le compteur ne soit pas installé chez 401 habitants qui le refusaient, après un courrier du maire. "Dans certains cas, on essaie de trouver les moyens de tenir compte de la sensibilité des personnes, se contente de commenter Bernard Lassus. Mais ça reste quelques nombres d'assez rare."

Enedis revendique 10 millions de Linky posés depuis fin 2015 et assure que le nombre de refus est "très faible". Mais s'abstient de communiquer un chiffre sur le sujet. Bernard Lassus se contente d'avertir les récalcitrants : "Avec Linky, 70% des interventions que l'on fait aujourd'hui pourront se faire à distance", un avantage dont se priveraient ceux qui refusent le compteur. "Ces personnes devront toujours prendre une demi-journée de RTT" pour le relevé de leur consommation, et "à un moment donné, elles seront obligées de payer" cette intervention aujourd'hui gratuite.

A lire aussi

- [Santé : 95% de la population vit dans des zones trop polluées](#)
- [Australie : la Grande Barrière de corail victime d'une hécatombe "catastrophique"](#)
- [Découverte d'une enzyme artificielle qui pourrait dégrader les bouteilles en plastique](#)
- [Avec le beau temps, les pollens et les allergies arrivent](#)
- [Des scientifiques créent par hasard une enzyme qui dévore le plastique des bouteilles](#)

Sujets associés

- [Environnement et santé](#)
- [Eco / Conso](#)
- [Santé](#)



Faites le plein d'émotion